LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FLASH INFOS

Réseau FRTP

19 mai 2020 – 18h

La reprise en Provence-Alpes-Côte d'Azur : l'état des lieux,

La dernière enquête de la FNTP, à début mai, indiquait que 72% des entreprises avaient repris.

Mais c'est une reprise en mode dégradée, puisque seulement 34% de ces entreprises considèrent que leur un niveau d'activité est supérieur à 50%.

Au 18 mai, suite à une enquête de Routes de France, Les entreprises de notre Région évaluent à 90% la mobilisation de leurs effectifs.

Les entrepreneurs de la Délégation Canalisateurs estiment pour leur part, la reprise de leurs effectifs entre 80 et 100%, et un niveau d'activité compris entre 60 et 80%.

Compte tenu de ces éléments et des autres entreprises rencontrées et interrogées on peut prévoir une reprise à peu près complète mi-juin.

- **Mais l'inquiétude majeure de tous les entrepreneurs,** c'est la chute des Appels d'Offres. Vecteur + estime cette baisse à 39%, entre les 4 premiers mois 2020 et la même période en 2019. Ce manque d'Appels d'Offres va entrainer une fin d'année très difficile.

C'est donc en priorité, sur la continuité des Appels d'Offre, que la Fédération va concentrer ses actions auprès des Maitres d'Ouvrage :

Informations et propositions d'alertes aux Préfets, lettres cosignées avec les Sections TP auprès des élus encore en place. En effet, c'est à eux d'assurer la continuité territoriale. Envois de mails aux DGS. il leur appartient de mettre en place les conditions nécessaires à la reprise des Appels d'Offre.

Il est à noter que toutes les Préfectures vont renforcer ou relancer les « Observatoires de la commande publique », c'est la CERC et la DREAL qui coordonneront ces Observatoires.

FNTP / Guide pratique pour la rédaction d'une réclamation

Si vous avez reçu, le Flash TP, Flash TP Covid-19 #31 - 19 mai 2020, vous savez que le Comité « Guides et pratiques de la gestion contractuelle » de la Commission Droit et Marchés de la FNTP vient d'élaborer un **Guide pratique pour la rédaction d'une réclamation (ici)**.

Son objectif est d'apporter une aide aux opérationnels qui rencontrent des difficultés dans l'exécution de leurs marchés pour lesquelles aucune solution n'a pu être apportée en temps réel en concertation avec leurs maîtres d'ouvrage/maîtres d'œuvre.

Ce guide propose notamment **un plan type et de nombreuses recommandations** selon la nature des difficultés rencontrées (techniques, économiques …).

Ces recommandations ont bien entendu vocation à s'appliquer dans le contexte de crise actuelle.